

coopératives

La nouvelle façon de créer son entreprise et son emploi

l'essentiel

Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) permettent aux entrepreneurs de se lancer tout en étant salariés et en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. Une formule qui porte ses fruits.

Travailler à son compte. Pouvoir choisir ses horaires et objectifs. C'est le rêve de nombreux salariés et demandeurs d'emploi. Seulement voilà, créer une entreprise s'apparente souvent à un parcours du combattant. Entre les tracasseries administratives, les problèmes de trésorerie et l'impitoyable environnement concurrentiel, l'entrepreneur peut vite perdre pied et renoncer. Pour offrir aux jeunes patrons le soutien technique dont ils ont besoin à leurs débuts, il existait déjà les pépinières d'entreprise. Mais depuis une dizaine d'années, un autre type de structures encore plus protectrices se développe partout en France : les coopératives d'activités et d'emploi (CAE). Elles sont aujourd'hui 80 dans



Les entreprises sorties de coopératives affichent un taux de survie de 90% à dix ans. / photo D.R

l'Hexagone, dont huit en Midi-Pyrénées, et regroupent quelque 5 000 personnes. Leur fonctionnement est très simple. Plutôt que de créer sa propre société, le porteur de projet crée son emploi d'entrepreneur-salarié au sein d'une entreprise coopérative. Tout en restant maître de son activité et de sa commercialisa-

tion, il est rémunéré mensuellement par la CAE et bénéficie de la protection sociale des salariés.

Un accompagnement permanent

« Chaque membre de la coopérative fixe son propre salaire en fonction du chiffre d'affaire qu'il a réalisé. C'est l'entre-

prise qui est au service de l'entrepreneur, et plus l'inverse », résume Félicie Domène, présidente du réseau Coopérer pour entreprendre*, qui regroupe les CAE au niveau national. « L'accompagnement est permanent. Il y a un entretien par mois pour savoir si tout va bien, et des ateliers thématiques tout au long de l'année pour aider à gérer l'activité. Puis, une fois qu'elle est viabilisée, l'entrepreneur-salarié peut soit prendre son indépendance, soit devenir associé et faire de la CAE son entreprise », ajoute-t-elle. Et les résultats sont au rendez-vous. Au bout de deux ans passés en coopérative, 30 % des entrepreneurs sont embauchés par leurs clients, 30 % réussissent à s'installer en indépendants, et 10 % deviennent associés. Seuls 30 % abandonnent. « Ce qui est peu, sachant que la grande majorité des personnes qui entrent en CAE sont des demandeurs d'emploi », précise Félicie Domène. Encore plus encourageant, le taux de pérennité à dix ans des entreprises sorties de coopérative atteint 90 %.

Hugo Clément

www.je-veux-entreprendre.fr

Source : La Dépêche du Midi, jeudi 15 décembre 2010. Page Grand Sud, rubrique Économie (toutes éditions).